

28 mars 2023



Compte-rendu – Webinaire

« Mécénat & RSE : la grande confusion ?

Des synergies vertueuses pour quels risques ? »

OpenLab « Mécénat & RSE »

> Déroulé du webinar



Yann Queinnec
Délégué général
Admical



Fatima Ahamada
Directrice du développement
Admical

1. Rappel des principes et du contexte de l'OpenLab « Mécénat & RSE »
2. Table ronde « Des synergies vertueuses, pour quels risques ? »
3. Questions / Réponses
4. Conclusion

Les objectifs :

Rappeler les enjeux de l'articulation entre les politiques de mécénat et de RSE

Partager les défis de l'OpenLab



> Les intervenants et intervenantes

Géraldine GOFFAUX
Professeure de droit privé
Université d'Orléans



Mathieu BARDON
Directeur de l'engagement citoyen
Groupe ADP



Raphaëlle HACCART
Directrice du développement
Palais de Tokyo



Frédéric THERET
Directeur du développement
Fondation de France



Frédérique LELLOUCHE
Directrice nationale
Comité 21

> Le cadre juridique et ses fondamentaux



Géraldine GOFFAUX
Professeure de droit privé
Université d'Orléans

La RSE

- Définition : c'est la responsabilité sociétale des entreprises qui a été définie par la commission européenne en 2022 comme étant « l'intégration par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et dans leur relation avec leurs parties prenantes ».
- Le terme de « **responsabilité** »
 - Dans un premier temps : aucun aspect juridique
 - Depuis une vingtaine d'années : développement de l'outil saisi par le droit

Le mécénat

- Définition : le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du mécène à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général sans attendre de contreparties en retour (*vs le sponsoring : soutien en vue d'en retirer un bénéfice direct*). Toutefois, la doctrine fiscale admet que ce principe puisse faire l'objet d'exceptions, dès lors qu'il existe une disproportion marquée, entre le montant du don et celui de la contrepartie reçue.

Pour retrouver le détail de ces tolérances,
[consulter notre fiche pratique](#) 

Les grandes étapes de cette synergie :

- **Loi du 4 janvier 1978** : il a été reconnu que l'objet légal des sociétés pouvait être autre chose que faire des bénéfices uniquement.
- **Les 2 grandes lois mécénat** de 1897 et 2003.
- **Le reporting extra-financier** : les sociétés doivent dans leur rapport de gestion communiquer des informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités et formaliser des engagements sociétaux > **Transformation des rapports de gestion** avec l'intégration de la rubrique RSE. Les opérations de mécénat sont de plus en plus mentionnées dans ces rapports, ce qui peut comporter un risque de *socialwashing*.
- **La loi Pacte de 2022** : l'objet social de toutes les sociétés intègre la considération des enjeux sociaux et environnementaux ; création des raisons d'être et du statut de « société à mission ».

> Rappel du contexte



Frédéric THERET
Directeur du développement
Fondation de France

Contexte d'évolution des entreprises

- Depuis 2 ans, à la Fondation de France, la **générosité des entreprises est plus importante que celle des particuliers**.
- **L'urgence sociale, économique, environnementale** a entraîné :
 - ⤴ Une **pression des parties prenantes afin de montrer que l'engagement des entreprises est nécessaire**.
 - ⤴ Une pression de la part de la société qui se met à **demandeur des comptes** à l'entreprise.
 - ⤴ La mise en place de **dispositifs légaux incitant au développement des actions de RSE** dont certains peuvent aider à développer le mécénat.

- **La conscience que l'entreprise, quelle que soit sa taille, doit participer pleinement aux enjeux de société se développe** et les dispositifs afférents avec. Le rôle de l'entreprise va au-delà des postes créés, de la richesse générée ou de la qualité des services proposées. Cette participation est devenue une norme, au sens où ne pas en avoir expose à un risque d'**image négative** en interne tout comme en externe.
- **La RSE peut être vue comme une condition du mécénat** : pour prétendre contribuer à un problème sociétal ou environnemental, il faut commencer par être vertueux « chez soi » avant de mettre en place une politique de mécénat à l'externe. **Le mécénat ne compense pas une RSE défaillante.**



Quelles sont les différentes stratégies des entreprises concernant l'articulation mécénat/RSE observées chez les fondations abritées par la Fondation de France ?

- Stratégie de **convergence** : la RSE et le mécénat sont vus comme **complémentaires**. Les problématiques sont portées de manière **endogène** via la **RSE** (attention portée aux externalités négatives et positives de l'entreprise) et de façon **exogène** via le **mécénat** (projection de l'entreprise dans la société).
 - ⤴ L'entreprise ne se limite pas aux impacts de l'entreprise mais souhaite aller plus loin en créant une plateforme de d'engagement de valeurs.
- Stratégie de **différenciation volontaire** : la RSE a pour but de limiter les externalités négatives afin d'avoir une attitude la plus citoyenne possible ; le mécénat, quant à lui, est issu de la volonté de l'entreprise de se **projeter en dehors de son activité** afin d'être un corps social qui fédère les individus sur un **projet qui va plus loin que le projet de l'entreprise**.
 - ⤴ Volonté de mise en dialogue de l'entreprise et de la société provoquant un phénomène de société différent.
- Stratégie **sans dissociation** : **aucune différence** entre le mécénat et la RSE et parfois même de la **confusion**, y compris dans le vocabulaire, ce qui comporte de nombreux risques.

> Le témoignage du Palais de Tokyo



Raphaëlle HACCART
Directrice du
développement
Palais de Tokyo

Au Palais de Tokyo, on parle **des RSE** : celle de l'entreprise mais aussi celle du porteur de projets.

Dans le cadre du **programme « Palais durable »**, le Palais de Tokyo développe son propre engagement en lien avec l'entreprise et son expertise. Ce programme vise à **assurer la transition durable de l'institution** en partant de 3 constats :

- Toutes les parties prenantes **interrogent les liens et le corps de la relation partenariale** (l'entreprise, l'institution et le grand public) dans le but de sortir d'une dynamique de mécénat « classique ».
- Le porteur de projets démontre sa volonté d'**assurer une transition durable**, malgré un manque de connaissance.
- Dans le cas du Palais de Tokyo, le business model repose à 60 % sur des financements privés, ce qui positionne différemment l'institution dans son rapport aux entreprises.

• Le modèle de mécénat est construit autour de 2 familles de mécènes :

- Cercle « Art & Ecologie »
- Cercle « Art & Société »



Le partenariat s'articule nécessairement autour :

- D'un apport financier (par exemple, pour la programmation qui sensibilise au vivant)
- Et d'un apport en compétences (par exemple, pour la transition du Palais)

> Le témoignage du Groupe ADP



Mathieu BARDON
Directeur de
l'engagement citoyen
Groupe ADP

La direction de l'engagement citoyen d'ADP a été créée début 2019 après la naissance de la fondation d'entreprise en 2015 qui agit grâce à des **programmes liés à l'éducation car c'est le levier le plus impactant pour les territoires dans lesquels le groupe est ancré.**

Le risque principal identifié est la **surexposition des engagements** au titre de **publicité** : promouvoir une communication qui ne servirait qu'à l'image de l'entreprise entraînerait une requalification du mécénat en sponsoring/parrainage.

Il existe donc une volonté de **faire converger les actions d'engagement de l'entreprise et les actions de la fondation** avec une stratégie autour de 3 axes :

- **Les territoires.**
- L'écosystème de **l'aérien** : comment s'en servir au service de l'intérêt général ?
- **L'engagement des collaborateurs.**



De ce fait, la création d'une direction de l'engagement incarne cette volonté d'**inscrire** l'intérêt général **dans une direction à part entière** afin que ces enjeux **soient pilotés en interne. Un engagement qui s'intègre dans la stratégie pluriannuelle** de l'entreprise auprès de ses actionnaires et collaborateurs.

> Le témoignage du Comité 21



Frédérique LELLOUCHE
Directrice nationale
Comité 21

Le comité 21 est une association multi-parties prenantes (entreprise, associations, citoyens, etc.) dont les activités s'articulent autour d'un centre de ressources, de formations et d'offres d'accompagnement.

Le mécénat n'est pas un « angle mort » de la RSE mais un « **angle flou** ».

Beaucoup de choses peuvent opposer RSE et mécénat :

- Pas les mêmes spécialités
- Pas les mêmes directions au sein de l'entreprise
- Pas les mêmes personnes
- Pas les mêmes règles du jeu (désintéressement vs partie intégrante de la stratégie de l'entreprise)
- Pas la même temporalité



Et plus l'entreprise est grande, plus le risque de compartimenter est important :

- L'engagement de l'entreprise peut **manquer de cohérence et de sincérité** et tomber dans le **greenwashing**.
- **A qui l'entreprise doit-elle rendre compte ?** Salariés, actionnaires, etc. ? Et comment dialoguer avec ces parties prenantes ? Ce sujet est clé et il y a beaucoup de chemin à parcourir pour une **confiance mutuelle**.
- Côté mécénat, la notion de désintéressement peut rendre l'action unilatérale et peu concertée.
- La recherche de contreparties peut altérer le désintéressement du mécénat.

> Les bonnes pratiques à retenir

La communication :

- **Communication parcimonieuse.**
- **Diriger les contreparties** vers des porteurs de projets afin qu'elles restent dans le champ du désintéressement.
- Faire une **distinction** entre **communication** de l'entreprise sur ses actions et **information des actionnaires, collaborateurs ou pairs pour les sensibiliser ou les inspirer.**

La relation partenariale

- **Réinterroger le lien partenarial** pour réaliser un partenariat qui aurait une **valeur ajoutée** pour les deux parties : être le **garant des modalités partenariales** afin de créer du sens.
- Réfléchir à une **stratégie de mécénat** qui s'inscrirait également dans l'enjeu des RSE des deux parties prenantes de la relation.

L'articulation

- **Engager un dialogue** entre les parties prenantes permettrait **une meilleure articulation et connaissance mutuelle.**
- **Réfléchir à des référentiels communs.**
- **Elargir le champ des interlocuteurs** pour la recherche d'expertise ou le mécénat de compétences.
- Chaque organisation a ses modalités : ne **pas imposer de méthode** mais essayer de voir ce qu'il peut sortir de chaque spécialité.
- **Prendre le temps et sortir de ses zones de confort.**

> Les prochaines étapes de l'OpenLab



L'objectif de cette démarche d'innovation collective portée par **Admical** en partenariat avec **Equanity** et avec le soutien de la **Fondation de France** et du **Palais de Tokyo** est :

- D'identifier les **risques** et les **avantages** du rapprochement entre mécénat & RSE, afin de **poser les bases d'une bonne articulation respectueuse du cadre légal, éthique et déontologique** ;
- D'**anticiper les répercussions** sur le développement du mécénat dans les prochaines années.



Lancement de **3 groupes de travail** sur les thématiques suivantes :

- **Allouer** : les décideurs qui allouent les ressources (gouvernances, conseils d'administration, investisseurs, etc.)
- **Opérer** : les opérateurs qui mettent en œuvre l'opération de mécénat (mécènes et porteurs de projets, équipes RSE, impact, etc.)
- **Bénéficier** : les bénéficiaires (bénéficiaires des porteurs de projets, collaborateurs de l'entreprise, parties prenantes, territoires, etc.)

Leur objectif : définir les enjeux, défis, risques et opportunités



Publication des résultats de l'OpenLab au printemps 2024 : un **guide pratique** rassemblant les bonnes pratiques en matière de déontologie

- Des GO ou NO-GO clairs concernant les pratiques
- De nouveaux chiffres pour comprendre la perception des enjeux de mécénat et de RSE par les collaborateurs
- Des interviews et verbatims de grands témoins pour incarner les nouveaux questionnements à l'œuvre



Présentation des résultats le **18 avril** de **11h à 12h** au **Sommet de la mesure d'impact** d'Impact Tank au **CESE** (Conseil économique, social et environnemental).

> Nos contenus sur cette thématique

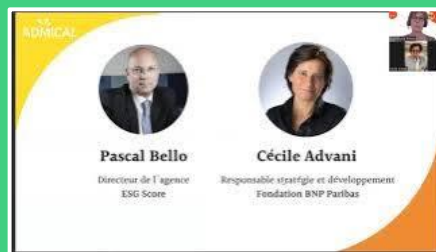
Sécurisez vos pratiques en vous inspirant des ressources Admical !

Replays

Découvrez les replays des événements sur la thématique des liens entre mécénat et RSE



RSE et mécénat : la grande Confusion ? Des synergies pour quels risques ?



Traiter du mécénat dans le rapport extra-financier



Vers une généralisation de l'alignement RSE / Mécénat

Facilitation graphique



Consultez le visuel de Philine Bellenoue sur la RSE et le mécénat

Voir le visuel

Fiches repères

Lisez nos fiches repères pour aller plus loin

Lire la fiche sur la différence entre parrainage et sponsoring



Baromètre du mécénat d'entreprise 2022

Découvrez les chiffres en lien avec la RSE page 6



Consulter le baromètre

> Formation liée à la thématique

Mécénat et RSE : quelles synergies ?

Objectifs :

- Maîtriser les grands enjeux, les spécificités et la complémentarité des stratégies Mécénat et RSE
- Identifier les leviers et outils pour déployer ou renforcer les stratégies
- Apprendre des modèles existants dans les entreprises qui combinent ces deux approches



19 et 20 mars



Paris



destinée aux porteurs de projets et aux mécènes



Porteurs de projets



Mécènes

Posez vos questions ou recevez le bulletin d'inscription en nous contactant à : institut@admical.org

